



Bordeaux le 29 avril 2016

Déclaration préalable des représentants des personnels en C.T. Services déléguations UNSA-Education & Sgen-CFDT

Lue en séance du 29 avril 2016 et remise au secrétariat de séance pour être jointe au P.V.

Monsieur le recteur,
Monsieur le secrétaire général,
Mme la DRRH,
Mesdames et Messieurs les membres élus du Comité Technique spécial Services,

La présente séance se tient à la suite d'un Comité Technique Académique, un vendredi matin.

Ces conditions, par le passé déjà plusieurs fois dénoncées dans cette académie, avec succès, ne peuvent que réduire les conditions d'un réel dialogue social avec les personnels des services de l'académie et leurs représentants élus.

Nous sommes dès lors encore une fois contraints, comme à chaque modification de personnel à la tête de cette académie, de rappeler :

- la nécessité d'une réunion du CTS préalable au CTA, au regard des attributions respectives de ces instances fixées par la réglementation ;
- la nécessité d'une réunion à un horaire respectant non seulement les délais de route mais encore le temps de préparation et de concertation des membres élus de cette instance, inscrit dans les textes.

En outre, l'ordre du jour de cette séance nous incite à penser que, loin d'un rôle d'échanges constructifs dans le cadre du dialogue social, cette instance est encore une fois confinée à un simple lieu d'informations descendantes sur des dossiers déjà finalisés pour l'essentiel.

Dans ce cas, la direction de cette académie prend encore le risque et la pleine responsabilité, en se coupant des informations montantes de ses personnels, de commettre des erreurs d'appréciation quant aux réalités du terrain et s'interdit toute adhésion des personnels à ses choix.

Nous restons par ailleurs toujours en attente de la réunion de groupes de travail relatifs à la cotation des postes et au RIFSEEP dans les services, conformément aux préconisations des ministères en charge de la fonction publique et de l'éducation nationale.

Nous vous rappelons que nous tenons à votre disposition les éléments démontrant qu'un tel groupe de travail paritaire relatif à l'indemnitaire des personnels administratifs dans les services et comprenant des représentants régulièrement élus des personnels ne s'est jamais tenu dans cette académie, la présente répartition étant l'héritière d'un groupe de travail composé d'agents du seul rectorat, initialement réuni en 2002-2003 pour classer les postes de chefs de bureau du seul rectorat en vue des objectifs, louables, d'une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et d'une facilitation du mouvement interne, et dont les conclusions ont été modifiées et détournées en juillet 2004.

Nous constatons par ailleurs que si le CTA a pu bénéficier d'un groupe de travail préalable quant à la répartition des emplois administratifs en EPLE sur l'académie, ce CTS n'a pas bénéficié d'une mesure similaire, que ce soit pour les personnels administratifs ou tout autre catégorie de personnels affectés dans les services.

Vos adjoints connaissent la souffrance qui est celle des personnels des services et notamment des DSDEN, fortement impactés par les réductions des postes et l'accroissement des tâches tant en volumes qu'en complexités, depuis la RGPP et la mise en place à marche forcée de mutualisations insuffisamment évaluées en amont.

C'est pourquoi à l'issue du dernier CTS du 17 mars 2015 (*plus d'un an*), et à la demande des représentants de trois organisations syndicales (*UNSA, CGT, CFDT = 8 / 9 présents : FO*), monsieur le recteur d'académie s'était engagé, par la voix de sa secrétaire-générale présidente de séance, à ce qu'une priorité soit accordée aux services des DSDEN lors des prochaines possibilités d'attributions de postes dans l'académie.

Nous vous demandons donc de nous exposer ce que vous avez mis en place dans cette perspective pour la rentrée 2016.

En conclusion, nous tenons à rappeler ici que :

- la qualité du dialogue social, nécessaire au maintien de l'engagement et de l'investissement des personnels placés sous votre responsabilité ;
- la mise à disposition de ces personnels des ressources suffisantes pour faire face aux exigences du travail qui leur est demandé dans le respect des valeurs de nos métiers,
- le maintien, voire l'amélioration, de la qualité du service public rendu,

ne relèvent avant tout que de votre volonté et de votre engagement.

Vous le savez, nos organisations syndicales sont connues pour leur volonté de travailler dans la concertation et l'échange constructif.

Mais elles entendent rester dans la dignité de ce qu'elles représentent et sauront prendre leurs responsabilités vis-à-vis des personnels qui les ont majoritairement élues et du service public que nous avons choisi de servir.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la représentation Sgen-CFDT

Pour la représentation UNSA-Education